

Pères: sous les pavés, le dialogue?

L'invitée

Maria Roth-Bernasconi
Conseillère nationale
PS*



Jeter un pavé «dans la mère»: c'est ce que font les pères divorcés qui envoient des kilos de pierres à la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, pour fustiger sa décision d'améliorer aussi le sort du parent qui a la charge principale de l'enfant (soit, le plus souvent, la mère).

Marre de cette guerre des sexes! Que ce soit clair, les Femmes socialistes ne sont pas contre les pères: au contraire, nous sommes sensibles à la souffrance de ceux qui sont privés de relations avec leur(s) enfant(s). Comme nous entendons celle des mères, qui se retrouvent trop souvent seules à gérer le quotidien, les soucis et l'éducation. Sans compter que la loi actuelle protège le minimum vital du parent qui verse la pension alimentaire, mais pas celui du parent qui la reçoit.

Résultat: après un divorce, 10,3% des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté (et 5,3% des hommes). L'Association des familles monoparentales dénonce le problème depuis longtemps, hélas sans recevoir la même attention médiatique que les lanceurs de pavés. Serait-ce parce qu'il s'agit essentiellement de femmes?

L'égalité entre hommes et femmes et, surtout, le bien de l'enfant exigent d'améliorer la situation des deux parents et de prévenir les conflits. Raison pour laquelle nous sommes résolument pour la coresponsabilité. Donc d'accord pour l'autorité parentale conjointe, d'accord pour la médiation entre les parents, d'accord aussi pour la garde partagée. Nous pensons simplement qu'à elle seule,

l'autorité parentale conjointe ne suffit pas: pour qu'elle rime avec investissement parental conjoint et incite le parent non gardien à conserver des liens étroits avec l'enfant, la responsabilité commune doit se construire dès le départ. Pour atteindre cet objectif, il faut créer les conditions-cadres nécessaires, comme, par exemple, le congé paternité.

**«Nous sommes
résolument
pour la
coresponsabilité.
Donc d'accord
pour l'autorité
parentale
conjointe»**

Pourquoi les associations de défense des pères ne s'engagent-elles pas pour cette cause?

La motion que j'ai déposée en mars 2010 au Conseil national va aussi dans le sens d'une responsabilité conjointe dès le début de l'aventure parentale.

Jé demande en effet l'instauration, pour tous les couples - mariés ou non - et dès la naissance de l'enfant, d'une convention parentale réglant les modalités de cette responsabilité conjointe. Car la coparentalité ne s'improvise pas au moment du divorce, pas plus qu'elle ne se décrète. Elle se construit quand l'entente règne, pour le bien de l'enfant. Si celui-ci leur tient à cœur, que les pères rangent leurs pavés et dialoguent avec nous!

* Maria Roth-Bernasconi est aussi coprésidente des Femmes socialistes suisses